



DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE
LANVALLAY

PROCES-VERBAL SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal de LANVALLAY s'est réuni à 19h30, Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Bruno RICARD, Maire.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Étaient présents : M. RICARD Bruno, Maire – M. VADEPIED Alain – Mme CARER Guylaine – M. NICOLAS Thierry – Mme LECOINTRE Haude – M. MAHE Bernard – Mme TROUBADOURS Sophie – M. CASSIGNEUL Thomas – Mme RE Claire – Mme IDRI Brigitte – M. BRIAND David – Mme PILLOT Mathilde – Mme BAUDU Françoise – M. LE DREZEN Philippe – Mme BRIOT Janig – M. MOREL Mathias – Mme LEPETIT Françoise – M. QUINTIN Pascal – Mme GUIGUI-DELAROCHE Cécilia – M. BODIN Daniel.

Étaient absents : Mme PETIPAS Jennifer donne pouvoir à Mme CARER Guylaine – M. GUILLEMOT Thomas donne pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie – Mme BREHIER Josiane donne pouvoir à M. LE DREZEN Philippe – Mme GUERIN Sabine donne pouvoir à Mme LECOINTRE Haude – M. PINTO José donne pouvoir à M. BRIAND David – M. ARMBRUSTER Olivier donne pouvoir à Mme BAUDU Françoise – M. BERNARD Rémi donne pouvoir à Mme GUIGUI-DELAROCHE Cécilia.

Désignation d'un (e) secrétaire de séance : M. Mathias MOREL.

1 – DINAN AGGLOMERATION

Délibération n° 2022-01-01 : Adhésion Beaussais-sur-mer – Avis

Après débats, le Conseil Municipal, avec :

- **12 voix POUR** (G. CARER, J. PETIPAS (pouvoir), M. MOREL, M. PILLOT, D. BRIAND, A. VADEPIED, T. CASSIGNEUL, C. GUIGUI-DELAROCHE, R. BERNARD (pouvoir), F. LEPETIT, P. QUINTIN, D. BODIN) ;
- **2 voix CONTRE** (T. NICOLAS, B. MAHE) ;
- **13 ABSTENTIONS** (J. PINTO (pouvoir), B. IDRI, C. RE, B. RICARD, J. BRIOT, H. LECOINTRE, S. GUERIN (pouvoir), S. TROUBADOURS, T. GUILLEMOT (pouvoir), P. LE DREZEN, J. BREHIER (pouvoir), F. BAUDU, O. ARMBRUSTER (pouvoir).
- **SE PRONONCE** favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer,
- **AUTORISE** M. le Maire à synthétiser les observations émises en séance de Conseil Municipal et les transmettre dans un document annexe au Président de Dinan Agglomération.

Délibération n° 2022-01-02 : Urbanisme – Instruction des autorisations d'occupation des sols – Convention entre Dinan Agglomération et les communes – Approbation

Le Conseil Municipal, avec :

- **16 voix POUR** (G. CARER, J. PETIPAS (pouvoir), C. RE, A. VADEPIED, H. LECOINTRE, S. GUERIN (pouvoir), D. BRIAND, J. PINTO (pouvoir), B. IDRI, J. BRIOT, M. PILLOT, C. GUIGUI-DELAROCHE, R. BERNARD (pouvoir), F. LEPETIT, P. QUINTIN, D. BODIN).
- **5 voix CONTRE** (B. RICARD, F. BAUDU, S. TROUBADOURS, P. LE DREZEN, O. ARMBRUSTER (pouvoir))
- **6 ABSTENTIONS** (B. MAHE, M. MOREL, T. NICOLAS, T. GUILLEMOT (pouvoir), J. BREHIER (pouvoir), T. CASSIGNEUL)

- **APPROUVE** la convention et ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.
- **AUTORISE** M. le Maire à synthétiser les observations émises en séance de Conseil Municipal et les transmettre dans un document annexe au Président de Dinan Agglomération.

Délibération n° 2022-01-03 : RPOS Déchets – Adoption

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ladite présentation,
- **PRECISE** que le rapport sera mis à disposition du public.

2 – FINANCES

Délibération n° 2022-01-04 : CTM – Demande de subventions

Le Conseil Municipal, avec **22 voix POUR** et **5 ABSENCES** (F. LEPETIT, C. GUIGUI-DELAROCHE, R. BERNARD (Pouvoir), P. QUINTIN, D. BODIN) :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2022, d'un montant total de **430 000 euros**, pour le projet de Reconstruction du Centre Technique Municipal de Lanvallay,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du département dans le cadre de l'appel à projet, *Investir dans le 22*, d'un montant total de **350 000 euros**,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Dinan Agglomération dans le cadre du *Fonds de Concours*, d'un montant total de **175 000 euros**,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien à cette affaire.

Le Conseil Municipal, avec **22 voix POUR** et **5 voix CONTRE** (F. LEPETIT, C. GUIGUI-DELAROCHE, R. BERNARD (Pouvoir), P. QUINTIN, D. BODIN) :

- **VALIDE** le principe d'une validation de l'APS au 1^{er} trimestre 2022 et un début de travaux en fin d'année 2022 – début 2023,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien à cette affaire.

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n° 2022-01-05 : Extension du Super U - Avis

Considérant les éléments présentés, le Conseil Municipal, avec **23 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (C. GUIGUI-DELAROCHE, R. BERNARD (Pouvoir), P. QUINTIN, D. BODIN) :

- **CONFIE** à David BRIAND le soin de présenter le projet en CDAC le 10 février,
- **LE MANDATE** pour qu'il porte un avis favorable,
- **CONFIE** à M. Le Maire le soin de solliciter Dinan Agglomération pour qu'elle émette elle aussi un avis favorable, au vu des enjeux de territoire, des évolutions du projet, comme elle l'a déjà fait en 2019 pour le Super U de Plouer (+ 600 m²).

4 – INFORMATIONS GENERALES

4-1 Dinan Agglomération - Actualités

4-2 Dossiers de demandes de permis de construire et de déclarations préalables déposés

4-3 Information dans le cadre de la délégation donnée au Maire (Art. L2122-22 du CGCT)

4-4 Informations générales

5 - QUESTIONS DIVERSES